

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Date de convocation 09.12.2020
Nombre de membres - afférents au conseil municipal: 29 - en exercice : 29
Nombre de membres - présents : 28 - ayant donné procuration : 1 - absents : 0
Nombre de votants : 29 <u>Suffrages exprimés</u> : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de la Coubre, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, maire,

Etaient présent.e.s : Mesdames et Messieurs JARRIAULT, Philippe GAFFET, Cécile ELAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Nicolas HOREAU, Elise MANGALO, Philippe EGREMONTE, Sandra DUPEYRON, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Lionel LOISEAU, Valérie DEVAUD, Christophe DAVID, Amandine MOUILLERON, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, David LOUTREUIL, Carole GUERIN, Franck HILLAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

Etaient absent.e.s et excusé.e.s : Madame Frédérique VIGNERON ayant donné pouvoir à Marie-Christine Belloc

Étaient absent.e.s : néant

Secrétaire de séance dûment désigné(e) : Madame Dupeyron

C.M 16/12/2020	Service : Direction des services techniques	Rapporteur
Délibération n° 2020/70	Intitulé de la délibération : Travaux de restructuration du réseau de distribution publique d'électricité – création d'une liaison souterraine Beaulieu-St Xandre – convention de servitudes	Patrick Philbert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Considérant les travaux de restructuration du réseau de distribution publique d'électricité menés par la société Enedis et relatif à la construction d'un poste source sur la commune de St Xandre

Considérant le projet de raccordement de ce poste source à celui de Puilboreau par une liaison souterraine à 90 000 volts,

Considérant que le tracé de ce projet passe par une parcelle située sur le territoire de la commune,

Considérant en conséquence la nécessité d'établir une servitude de passage pour la réalisation desdits travaux sur cette parcelle,

Considérant les pièces techniques du dossier,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Appelé à émettre un avis sur la convention de servitudes entre la commune et la société Rte,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Émet un avis favorable à la convention de servitudes entre la commune et la société Rte liée au projet de ligne électrique souterraine à 90000 volts de raccordement du futur poste source de St Xandre au poste de Beaulieu (Puilboreau) et autorise le maire à signer ladite convention,

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en
préfecture le 17.12.2020

Le Maire



Marc Maigné

Nieuil-sur-Mer, le 17.12.2020

Le Maire



Marc Maigné

